

Madame Caroline CASSART-MAILLEUX

Députée

Béemont, 9A

SS/OM/RP/rqe/260

4590 OUFFET

Namur, le 16 mars 2026

Madame la Députée,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, la réponse à votre question écrite n°260 du 10 février 2026 que nous adresse ce jour Madame Anne-Catherine DALCQ, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité.

La question et la réponse seront publiées sur le site web du Parlement (www.parlement-wallonie.be).

Je vous prie de croire, Madame la Députée, à l'assurance de ma considération distinguée.



Sandrine SALMON
Greffière f.f.

Question n° 260 de CASSART-MAILLEUX Caroline

à DALCQ Anne-Catherine, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité

N° : 260 (2025-2026) 260

Réception : 10 février 2026

Echéance : 03 mars 2026

Matière : Expansion économique - Secteurs industriels - Agriculture - Sylviculture

Objet : les accords de libre-échange

Question écrite

Plusieurs accords de libre-échange sont en cours de négociation ou en phase de ratification au niveau européen, tels que :

- l'accord entre l'Union européenne et le MERCOSUR en phase de ratification et prévoyant des quotas significatifs pour la viande bovine, la volaille et le sucre ;
- l'accord entre l'Union européenne et l'Australie pour lequel les négociations ont été relancées en 2024, avec des points sensibles sur l'accès au marché pour les viandes et les indications géographiques ;
- l'accord entre l'Union européenne, l'Inde et le regroupement de 10 pays d'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour lequel des discussions sont en cours sur les droits de douane agricoles et les normes sanitaires et phytosanitaires.

L'état des négociations concernant le MERCOSUR est d'actualité et bien connu de tous. Qu'en est-il précisément des deux autres ?

Quel est l'état d'avancement des discussions européennes ?

Quels sont les divers enjeux de ces accords ? Un agenda est-il connu ?

L'accord entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande a été signé en 2023, avec des impacts attendus sur la viande bovine et ovine. Quelle analyse peut-on faire à ce jour concernant cet accord et son impact sur le secteur agricole ?

Outre les accords précités, y a-t-il d'autres accords de libre-échange en cours de négociations au niveau européen ?

Réponse

L'UE diversifie ses partenariats pour des raisons géostratégiques, mais l'accord avec le MERCOSUR montre de nombreux risques pour certains secteurs agricoles sensibles. Le Gouvernement wallon y demeure opposé.

Le Gouvernement wallon plaide pour la protection des filières agricoles sensibles dans les accords

commerciaux européens et j'alerte régulièrement la Commission sur l'impact cumulatif de ces accords.

Au vu du contexte géopolitique instable actuel, d'autres accords que l'on pensait bloqués depuis de nombreuses années semblent aujourd'hui retrouver un second souffle, et des avancées ont été constatées. Je pense notamment aux accords avec l'Inde et avec l'Australie, longtemps bloqués notamment à cause des divergences sur l'agriculture.

Concernant l'Inde, les négociations ont été conclues il y a quelques semaines par la Commission et tous les secteurs agricoles sensibles européens ont été exclus de l'accord. Je pense notamment au bœuf, au sucre, à la volaille, aux produits laitiers et au riz. Cette exclusion a permis aux négociations de se conclure. Je me réjouis qu'un accord commercial d'une telle ampleur ait pu être finalisé sans ajouter une pression sur nos agriculteurs. Ce qui démontre que l'Union européenne a les capacités de protéger son secteur agricole lorsqu'elle est déterminée à le faire.

Concernant l'Australie, les négociations, qui avaient été stoppées en 2023 sur fond de désaccord sur le bœuf et la viande ovine, ont repris ces dernières semaines. Des négociations ont eu lieu les 12 et 13 février à Bruxelles entre le commissaire européen au Commerce, le Commissaire européen en charge de l'Agriculture et le ministre australien en charge du Commerce. Sans donner plus de détails précis, la Commission a communiqué après la réunion que les négociations étaient sur la bonne voie et que des avancées avaient été établies et qu'il en relevait désormais du niveau des chefs d'État. Nous devons donc nous attendre à une conclusion des négociations dans les prochaines semaines des négociations.

Je suis très vigilante concernant ces négociations et je veillerai à ce qu'elles n'intègrent pas de contingents tarifaires conséquents pour les filières agricoles sensibles wallonnes.

Concernant les pays de l'Asean, les négociations au niveau régional sont bloquées depuis 2009 et la Commission européenne essaie dès lors de négocier plusieurs accords en parallèle.

Les négociations sont toujours en cours avec les Philippines, la Thaïlande et la Malaisie. Leur conclusion est prévue pour la fin de l'année. Concernant l'Indonésie, les négociations se sont terminées fin 2025, nous attendons actuellement les textes de l'accord.

Pour ceux-ci, l'Union européenne est dans une position plus offensive et essaie de sécuriser de nouveaux marchés pour certains produits agricoles européens.

Un autre accord est également en cours de conclusion avec les Émirats arabes unis, pour lequel l'UE adopte également une position très offensive sur les produits agricoles. En effet, les Émirats sont des importateurs nets de produits agricoles. Cependant, les négociations, qui devaient initialement se terminer en 2025, sont assez difficiles. La Commission espère néanmoins les terminer dans les prochains mois.

Concernant le Mexique, les négociations sont terminées depuis plus d'un an et un accord au sein du Conseil de l'UE devrait intervenir rapidement. Ce traité de libre-échange présente une sensibilité faible pour l'agriculture européenne, belge et wallonne. Le Mexique est en effet un partenaire commercial marginal pour la Wallonie : 0,3 % des exportations et 0,1 % des importations, avec des échanges principalement pharmaceutiques et industriels. Les importations agricoles mexicaines sont quasi inexistantes et, selon analyse, ne représentent pas de menace pour les filières wallonnes. Le Mexique est également un importateur net de produits agroalimentaires. Les concessions accordées portent sur des volumes limités et restent encadrées par des contraintes SPS élevées, en particulier pour le bœuf et le porc. Il est également important de mentionner que le Mexique ne dispose pas encore de l'accès au marché UE pour le bœuf.

Concernant la Nouvelle-Zélande, l'accord a été signé en 2023 et est en application depuis 2024. Il reste dans une logique comparable à celle de l'accord avec le Mexique : l'ouverture est encadrée par des contingents tarifaires limités pour les produits sensibles, notamment la viande bovine et ovine. Le contingent d'un peu moins de 3 000 tonnes de viande bovine a été utilisé à 50 % par la Nouvelle-Zélande en 2024, l'impact restant donc très limité sur ce secteur.

Face à la multiplication des accords commerciaux, je plaide pour une prise en compte de leur impact cumulé et pour la fixation de plafonds agricoles qui garantissent l'autonomie stratégique alimentaire.

L'UE doit agir pour ses secteurs agricoles vulnérables avec la même détermination que ses autres intérêts économiques, il en va de son autonomie stratégique alimentaire et donc de sa force au niveau géopolitique. Les agriculteurs ne rejettent pas le commerce, mais exigent des règles équitables et la prise en compte des enjeux stratégiques et non commerciaux.

